



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DE CHARTRES-DE-BRETAGNE

Séance du lundi 3 novembre 2025

DELIBERATION N°106/2025

FINANCES – BUDGET PRINCIPAL 2025 - DECISION MODIFICATIVE N°4

L'an deux Mil vingt-cinq, le 3 novembre, le Conseil municipal de la Commune de CHARTRES-DE-BRETAGNE s'est réuni, en salle du Conseil municipal à la mairie de Chartres-de-Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Philippe BONNIN, Maire, après avoir été convoqué le 28 octobre 2025 conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 18h30

Membres en exercices : 22

Présent(e)s : 20

Absent(e)s excusé(e)s avec pouvoir : 1

Absent(e)s : 1

Votants : 21

PRESENTS : M. BONNIN Philippe, M. GEFFROY Patrick, Mme POULAIN Florence, M. LOUIS Jean-Marc, Mme JOALLAND Dina, M. LE BORGNE David, Mme LOUIS Marie-Micheline, M. BABOUR Mokrane, Mme KOUBA Maryline, M. DANGE Roger, Mme BOUCHERON Patricia, M. MUTSHE Jean-Pierre, M. GIRAUD Paul (arrivé à 18h45), Mme BONNET Catherine (arrivée à 18h47), M. GAUTIER Roger, Mme BENTZ Nathalie, Mme VANNIER Véronique, Mme GLAZIOU Hélène, M. BOSSARD Emmanuel, Mme HANANE Ghizlane (arrivée à 18h42)

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S AVEC POUVOIRS :

Mme BLANCHET Annick donne pouvoir à Mme POULAIN Florence

ABSENT(E)S : Mme BOSSARD Anne-Laure

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme HANANE Ghizlane

La séance est levée à 20h07

N°106/2025 (7.1) : Finances – Budget principal 2025 – Décision modificative n°4**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Il convient de procéder à une 4^{ème} décision modificative d'augmentation de crédits pour :

- **En recettes d'investissement** : inscrire une participation du budget de la ZAC des Portes de la Seiche correspondant environ à 25% du coût d'investissement HT de la nouvelle salle des sports soit 950 000 euros au titre de l'exercice budgétaire 2025. Pour mémoire, le coût HT total à ce jour de cet équipement est de 4 039 658,53 euros soit 4 847 590,24 euros TTC.
- **En dépenses d'investissement** : compléter les crédits pour le projet de nouvelle salle des sports à hauteur de 950 000 euros.

Recettes d'investissement :

CHAPITRE	Intitulé	BP 2025 après DM n°3	DM n°4	BP 2025 après DM n°4
1	Solde d'exécution d'investissement reporté	5 427 891,17 €		5 427 891,17 €
10	Dotations fonds divers et réserves	1 183 126,84 €		1 183 126,84 €
13	Subventions d'investissement	2 210 072,61 €	950 000,00 €	3 160 072,61 €
16	Emprunts et dettes assimilées			0,00 €
24	Produits des cessions d'immobilisations			
27	Autres immobilisations financières			
Total Recettes réelles d'Investissement		8 821 090,62 €	950 000,00 €	9 771 090,62 €
41	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €
40	Opérat° ordre transfert entre sections	600 000,00 €		600 000,00 €
21	Virement prévisionnel à la SI	64 143,00 €		64 143,00 €
Total RECETTES D'INVESTISSEMENT		9 485 233,62 €	950 000,00 €	10 435 233,62 €

Dépenses d'investissement :

CHAPITRE	Intitulé	BP 2025 après DM n°3	DM n°4	BP 2025 après DM n°4
20	Immobilisations incorporelles	405 687,25 €		405 687,25 €
204	Subvention d'équipement	30 739,00 €		30 739,00 €
21	Immobilisations corporelles	3 130 727,74 €		3 130 727,74 €
23	Immobilisations en cours	5 522 579,63 €	950 000,00 €	6 472 579,63 €
16	Emprunts et dettes assimilées	350 000,00 €		350 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €		0,00 €
Total Dépenses réelles d'investissement		9 439 733,62 €	950 000,00 €	10 389 733,62 €
41	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €
40	Opérat° ordre transfert entre sections	45 500,00 €		45 500,00 €
Total DEPENSES D'INVESTISSEMENT		9 485 233,62 €	950 000,00 €	10 435 233,62 €

Ceci exposé

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération du conseil municipal n°27/2025 en date du 31 mars 2025 approuvant le budget primitif ;

Vu la délibération n°41/2025 en date du 19 mai 2025 approuvant la décision modificative n°1 du budget commune ;

Vu la délibération n°74/2025 en date du 30 juin 2025 approuvant la décision modificative n°2 du budget commune ;

Vu la délibération n°89/2025 en date du 29 septembre 2025 approuvant la décision modificative n°3 du budget commune ;

Vu l'avis favorable de la Commission Administration Générale - Finances réunie le 14 octobre 2025 ;

Considérant que les décisions modificatives sont des délibérations qui viennent modifier les autorisations budgétaires initiales ;

Considérant qu'il convient d'inscrire en recette d'investissement la participation aménageur du budget annexe ZAC les Portes de la Seiche ;

Considérant qu'il convient de compléter crédits en section d'investissement pour la nouvelle salle des sports ;

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve la décision modificative n°4 telle que présentée ci-dessus,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.**

Pour extrait conforme

Le Maire

Le Secrétaire



Philippe BONNIN

Ghizlane HANANE

Envoyé en préfecture le 10/11/2025

Reçu en préfecture le 10/11/2025

Publié le

ID : 035-213500663-20251103-DEL106_2025-BF